

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26172
---	--	----------------------------

SEANCE du : **14 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 8 septembre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN, de 18h30 à 19h00 et de 19h05 à 21h21
Pierre BUREAU	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Nathalie MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTEIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN, de 19h00 à 19h05	

Secrétaire de séance : Jean-François MORIN, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques


Souscription d'un emprunt de 500 000 € au budget principal

Document annexé et présenté en séance.

VU l'article L 1611-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU les articles R 1611-33 et R 1611-34 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget primitif 2026 a été voté le 2 mars 2026. Il est prévu une enveloppe de 3 100 000.00 € pour le budget principal.

Dans un premier temps, il a été demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de 1 600 000.00 € lors du Conseil Municipal du 18 mai 2026.

Dans un second temps, il est demandé aux banques de faire des propositions pour un emprunt de 500 000.00€

- Soit à taux fixe sur une durée de 20 ou 25 ans avec une périodicité trimestrielle ;
- Soit à taux variable sur 20 ou 25 ans avec une périodicité trimestrielle.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres dans le tableau récapitulatif ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** la proposition de la Caisse d'Epargne telle que présentée en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Jean-François MORIN

Le Maire,

 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20260917-DG_DEL_2026_172-DE
 Date de télétransmission : 17/09/2026
 Date de réception préfecture : 17/09/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :

17 SEP 2026